



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43
e-mail : s3mar@snés.edu
site Internet : www.martinique.snés.edu

CPPAP n° 0613 S 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Yvon JOSEPH-HENRY :



SPECIAL ELECTION CAA

VOTEZ !

EDITORIAL

Suite à la décision de la Commission Administrative Nationale d'annuler les élections de Mai 2012, **du 26 Février au 19 mars 2013**, les syndiqués à jour de leur cotisation seront appelés à voter pour réélire la commission administrative Académique du SNES Martinique.

Deux listes se présentent au suffrage des électeurs :

- | **Rassembler | Unir | Agir |**
- **Rassemblement Unité et Action**

Vous trouverez toutes les informations utiles dans ce numéro spécial élection.

VOTEZ !

Le bureau académique

SOMMAIRE

Editorial	Page 1
Profession de foi de la liste Rassembler Unir Agir 	Page 2
Liste Rassembler Unir Agir 	Page 3
Profession de foi de la liste Rassemblement Unité et Action	Page 4
Liste Rassemblement Unité et Action	Page 5
Règlement électoral	Page 6 et 7
Se (re)syndiquer ?	Page 8

| Rassembler | Unir | Agir |

R.U.A.

La liste « **Rassembler-Unir-Agir** » (R.U.A.) est conduite par Françoise PARACLET, secrétaire académique actuelle du SNES. Notre liste réunit des syndiqués de divers établissements (collèges, lycées), appartenant à différentes catégories des personnels de l'éducation Nationale. Cette équipe renouvelée est composée de collègues, choisis pour leur compétence et leur dynamisme et résolument engagés pour la défense des personnels de l'Education.

La politique menée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy a conduit à une véritable casse de l'Education Nationale avec des suppressions massives de postes et des conditions de travail de plus en plus difficiles. Notre académie a payé un lourd tribut – perte d'environ 700 postes – et cette année, malgré l'arrivée du nouveau gouvernement, la « saignée » se poursuit, 49 suppressions de postes sont prévues pour la rentrée 2013-2014. Cette situation nous impose une efficacité constante.

Se Rassembler est donc, plus que jamais urgent, pour défendre nos métiers, ainsi que nos conditions de travail et exiger :

- Le rétablissement des postes supprimés
- Des classes à petits effectifs lorsque le public scolaire le nécessite
- Un plan pluriannuel de rénovation ou de reconstruction des établissements scolaires
- Le maintien des contrats annuels pour les non-titulaires
- Le maintien des stagiaires durant leur année de stage en Martinique

L'Union dans notre syndicat est une condition nécessaire pour son bon fonctionnement au service des syndiqués. Le travail d'équipe, la solidarité, le respect, l'humanisme, l'harmonie entre les générations sont les valeurs qui nous animent et que nous voulons renforcer.

Le SNES entend donc, être de tous les combats tout en poursuivant l'unité avec les autres syndicats autour de nos revendications communes. De plus, riches de nos spécificités, c'est avec sérénité que nous continuons à nous intégrer dans une vision large de l'Europe et du monde qui se construit.

Agir pour les syndiqués, c'est informer, écouter, mener le combat face à un Rectorat de plus en plus sourd, qui licencie, supprime les 40% pour forcer les collègues à reprendre le travail et se cantonne, en fait, à une simple politique comptable.

Notre volonté est de défendre nos collègues contre tout arbitraire et les aider à chacune des étapes de leur carrière. Voilà pourquoi, nous avons adopté des formes d'action plus radicales qui nous ont permis de remporter plusieurs victoires cette année (condamnation du Rectorat au Tribunal Administratif, réintégration d'un collègue injustement licencié).

A l'écoute de chacun, nous avons pu mener une politique ferme pour défendre les collègues. C'est ce travail (étude attentive des dossiers, rencontre des collègues, fréquence des appels téléphoniques, ...) reconnu par les syndiqués, que nous entendons poursuivre avec vous et pour vous.

VOTEZ R.U.A.

Contact : fparaclet@gmail.com

Elections à la Commission Administrative
du S.N.E.S. Martinique 2013 – 2014

Liste : Rassembler Unir Agir - R. U. A.

NOMS	Prénoms	Catégories	ETABLISSEMENTS
PARACLET	Françoise	Certifiée HC	Clg Edouard Glissant, Le Lamentin
BACLET	Serge	Certifié	Lgt Bellevue, Fort-de-France
BRUSSET	Lydie	Certifiée	Lgt Joseph Gaillard, Fort-de-France
PIERODE	Thierry	Certifié	Lgt Nord Atlantique, Sainte-Marie
JEAN-BART	Nicole	Certifiée	Lgt Bellevue, Fort-de-France
BEDOUIN	Marie-Noël	Certifiée	Clg Edouard Glissant, Le Lamentin
SAUPHANOR	Véronique	Certifiée	Lgt Bellevue, Fort-de-France
MICHALON	Carine	Certifiée	Clg Asselin de Beauville, Ducos
BRITHMER	Marie-Line	Certifiée doc	Clg Vincent Placol, Schoelcher
SABINO	Anna	Contractuelle	Clg du Vauclin
MELGIRE	Sandra	Certifiée	Lgt Acajou 1, Le Lamentin
CORINUS-PINVILLE	Marie-Françoise	Co-psy	C.I.O. Fort-de-France
DALIN	Nathalie	Certifiée	Clg Jeanne et Emile Adenet, Le François
LUCE	Carnot	Certifié	Clg Castendet, Fort-de-France
ALMININ	Ghislaine	A.E.	Clg Aimé Césaire, Fort-de-France
TOULON	Nathalie	Certifiée	Clg du Carbet
PASTEL	Clarisse	Certifiée	Lgt Victor Schoelcher, Fort-de-France
BRIVAL	Berthe	Retraîtée	
DUPONT	Chantal	Certifiée	Clg de l'Anse Mitan, les Trois Ilets
SAINT-LOUIS	Gilbert	Certifié	Clg François Auguste Perrinon, Fort-de-France
LEDRAN	Yannick	Certifiée	Clg Castendet, Fort-de-France
SEBASTIEN	Théodore	Retraité	
GHUNAIM	Manuel	Contractuel	Clg Gérard Café, Le Marin
NEPPER	Béatrice	M.A. 2	Clg Emmanuel Saldès, Sainte-Marie
GRAND	Karine	Certifiée	Lgt Victor Schoelcher, Fort-de-France
FERRATY	Viviane	Certifiée	Lpo Centre Sud, Ducos
VALLADE	Laurent	Agrégé	Lgt Joseph Gaillard, Fort-de-France
BERNARD-HAYRAULT	Nicolas	Certifié	Clg de l'Anse Mitan, les Trois Ilets
HIEZ	Joëlle	Contractuelle	Clg Jacques Roumain, Rivière Pilote
GROMAT	Maguy	Certifiée	Lgt Frantz Fanon, Trinité
SEBAS	Jean-Yves	Certifié	Clg Hubert Néro, Le Lorrain
SCARON	Serge	Certifié HC	Lgt Victor Schoelcher, Fort-de-France
LIBOS	Pascale	Contractuelle	Clg Cassien Sainte-Claire, Fort-de-France
NEWTON	Florence	Certifiée	Lgt Joseph Gaillard, Fort-de-France
CORNELUS	Line-Rose	Certifiée	Lgt Frantz Fanon, Trinité
JOUANNELLE	Olivier	Certifié	Clg Vincent Placol, Schoelcher
CIMPER	Guy	Retraité	
FLORENT	Jacques	Certifié	Clg Dillon 1, Fort-de-France
GERIER	Audrey	Certifiée	Clg Isidore Pelage, Sainte-Anne
TOMICHE	Joël	Certifié	Lpo Nord Caraïbe, Bellefontaine

Déclaration d'orientation Liste de Rassemblement Unité et Action

*Les élections à la Commission Administrative Académique du SNES Martinique ont été annulées.
Il est donc nécessaire de revoter afin de sortir de la période agitée que nous avons connue.*

QU'EST-CE QUE UNITE ET ACTION ?

La tendance U et A, majoritaire au sein du SNES national, vise à la fois l'Unité et le Pluralisme. Loin d'être monolithique, *elle est traversée par de nombreux débats qui garantissent sa vitalité et sa richesse.*

Sans exclure aucune forme d'action, *U et A vise toujours à ce que les mobilisations soient ou puissent devenir majoritaires en emportant l'adhésion du plus grand nombre, condition du succès.* Tournée vers l'avenir du SNES, U et A prend toute la mesure des changements profonds qui touchent notre société.

Le contexte est difficile, les incertitudes sont nombreuses, tout est fait pour inciter au repli et à des démarches individuelles qui conduisent au délitement du collectif. *U et A milite au quotidien pour que la défense des intérêts individuels se fasse avec efficacité sans jamais porter atteinte à l'intérêt collectif.*

Les questions éducatives ne sauraient être traitées à la légère : souvent passionnantes, elles sont également complexes et lourdes d'enjeux.

La liste que nous présentons à vos suffrages est un rassemblement de personnes différentes, avec des sensibilités variées, mais qui se rejoignent autour de valeurs fondamentales, ciment de notre syndicat.

QU'EST-CE QUE LE SNES MARTINIQUE ?

C'est avant tout un syndicat de lutte, qui défend avec acharnement et combativité les droits des personnels dans différentes instances (le Comité Technique Académique, les Commissions Paritaires Académiques et les Conseils d'Administration par exemple).

Le SNES Martinique défend aussi une certaine idée de nos métiers mis à mal ces dernières années :

Il exige avec détermination le respect des conditions normales de travail et de la dignité de ceux à qui ils s'appliquent.

Il se bat :

- + Pour l'**abaissement des effectifs** dans les classes,
- + Pour des **dédouplements** et travaux en petits groupes,
- + Pour le **respect des horaires et programmes nationaux** et simultanément des choix des équipes pédagogiques au travers du projet d'établissement,
- + Pour le **respect des droits, statuts** et garanties de tous les personnels,
- + Pour une vraie prise en compte **des besoins de remplacements**,
- + Contre le **remplacement en interne imposé**,

En votant pour la liste de Rassemblement Unité et Action, vous choisirez :

- des militant(e)s uni(e)s autour de principes fondamentaux,
- des militant(e)s qui ont de l'ambition pour l'École, ses personnels et la société,
- des militant(e)s qui veulent construire et développer le SNES avec tous les syndiqués,

Votez pour la liste de Rassemblement Unité et Action

UetA.SNES972@gmail.com

+ Contre les **suppressions de postes**, l'éclatement des services sur plusieurs établissements et la **multiplication des heures supplémentaires.**

C'est aussi une ligne politique claire sur des points essentiels dans cette académie :

+ Les CIMM, anciens 1000 points originaires qui doivent bénéficier selon nous aux seuls originaires, ainsi qu'aux collègues non-originaires qui ont vécu longtemps dans notre académie et qui y ont un véritable attachement (scolarité, enfants, durée de séjour...).

+ Les lauréats aux concours doivent pouvoir faire leur stage dans l'académie. Dans le cas où cela serait impossible, l'Académie doit faciliter leur départ (billet, caution, loyers payés, indemnités de déménagement).

Cette revendication du droit de vivre et travailler au pays impose néanmoins un équilibre qui prenne en compte la situation des non titulaires et des titulaires expatriés.

+ La langue et la culture créoles doivent prendre toute leur place dans l'enseignement et devenir une option à part entière non pour un éventuel repli sur soi, mais pour la reconnaissance de notre appartenance à l'ensemble caribéen.

Par ailleurs, le SNES Martinique doit travailler avec les autres syndicats représentatifs de l'Éducation, participer aux intersyndicales, sans pour autant perdre de vue nos valeurs et les mandats de nos syndiqués.

Le SNES Martinique est et restera indépendant : nous n'entendons pas nous faire dicter notre conduite par quelque syndicat ou parti politique que ce soit.

QUE PROPOSONS NOUS

POUR FAIRE A NOUVEAU FONCTIONNER LE SNES ?

Nous prenons l'engagement de tout ***mettre en œuvre pour assurer un fonctionnement interne démocratique et transparent.*** Les réunions de la Commission Administrative et du bureau du SNES doivent être plus régulières, et faire l'objet d'un compte-rendu systématique transmis à tous les SI et accessible aux syndiqués.

Nous devons ***prendre en compte toutes les sensibilités, leur donner réellement la parole, et être à l'écoute de tous les établissements martiniquais, communes excentrées comprises.*** Le SNES Martinique appartient à tous les syndiqués et non à une minorité d'entre eux. Notre liste se veut représentative de cette diversité.

Elections à la Commission Administrative

du S.N.E.S. Martinique 2013 – 2014

Liste de Rassemblement **Unité et Action**

NOMS	Prénoms	Catégories	ETABLISSEMENTS
RETORY	Christelle	Certifiée	LGT VICTOR SCHOELCHER, FORT-DE-FRANCE
VERTALE-LORiot	Valérie	Certifiée	CLG PLACES D'ARMES 2, LE LAMENTIN
AUBRY	Régis	Certifié	LGT VICTOR SCHOELCHER, FORT-DE-FRANCE
JEAN-CHARLES	Bertrand	CPE	CLG LE CARBET
GAUDION	Gilles	Certifié	LGT FRANTZ FANON, LA TRINITE
TANDARAVAYEN	Cathy	Certifiée	CLG LA MARIE, LE MARIGOT
MONTANUS	Thierry	CPE	LPO ACAJOU 2, LE LAMENTIN
SIMONNET	Yann	Certifié	CLG BASSE POINTE
LARRIBE	Michel	Retraité	
BRAFINE	Bruno	Certifié	LPO ACAJOU 2, LE LAMENTIN
TIAN-SIO-PO	Miguel	Certifié	CLG FRANCOIS-AUGUSTE PERRINON, FORT-DE-FRANCE
COMMAULT	Keven	Agrégé	LPO JOSEPH PERNOCK, LE LORRAIN
LAPOUSSINIÈRE	Yve - Line	CPE	CLG EDOUARD GLISSANT, LE LAMENTIN
WALTER	Svend	Certifié	CLG TRIANON, LE FRANCOIS
HIERSO	Delicia	Certifiée	LPO CENTRE SUD, DUCOS
LAQUITAINE	Max	Certifié	LPO ACAJOU 2, LE LAMENTIN
MARCELIN	Max	Certifié	CLG PAUL SYMPHOR, LE ROBERT
TORRES	Mélanie	Certifiée	CLG JOSEPH LAGROSILLIÈRE, SAINTE-MARIE
GIACOBBI	Laurent	Certifié	CLG LA MARIE, LE MARIGOT
NOMEL	Daniela	CPE	CLG BEAUSEJOUR, LA TRINITE
COMPERE	Daniel	Retraité	
FRESCHET	Isabelle	Certifiée	CLG JEANNE ET EMILE ADENET, LE FRANCOIS
COLOMBA	Jean Michel	Contractuel	LGT FRANTZ FANON, LA TRINITE
NANDOR	Antoinise	CPE	LPO HOTELIER NORD CARAIBES, BELLEFONTAINE
CAMPOS	Julien	Certifié	CLG JEANNE ET EMILE ADENET, LE FRANCOIS
BELAY	Marie-Hélène	CPE	CLG CASSIEN SAINTE-CLAIRE, FORT-DE-FRANCE
JOURDAN	Clarisse	Certifiée	CLG CONSTANT LE RAY, LE ROBERT
GAYRAUD	Vincent	Certifié	CLG LOUIS DELGRES, SAINT-PIERRE
KLINCKEMAILLIE	Vincent	Certifié	CLG TERREVILLE, SCHOELCHER
DALMAT	Christian	Certifié	LGT FRANTZ FANON, LA TRINITE
COLLIN	Stéphan	Certifié	LPO HOTELIER NORD CARAIBES, BELLEFONTAINE
AUBRY	Guy-Noel	Agrégé	LGT JOSEPH GAILLARD, FORT-DE-FRANCE
SINSEAU	Loïc	Agrégé	LGT FRANTZ FANON, LA TRINITE
SENOTIER	Sophie	Certifiée	LGT MONTGERALD, LE MARIN
SUMYK	Stephany	Certifiée	CLG PONTALERY, LE ROBERT
EXILIE	Philippe	Certifié	CLG ANSE MITAN, LES TROIS-ILETS
RENARD	Thierry	Certifié	LPO ACAJOU 2, LE LAMENTIN
TORDEUX	Clémence	Certifiée	CLG GERARD CAFE, LE MARIN
LUDOSKY	Pauline	Certifiée	CLG TRIANON, LE FRANCOIS
BOURRIER	Fabrice	Certifié	LPO LA JETEE, LE FRANCOIS

Règlement électoral du S.N.E.S Martinique

Le 21 janvier 2013

Art. 1 – Le scrutin pour le renouvellement de la Commission Administrative Académique aura lieu dans les S1 **du 26 février 2013 au 19 mars 2013 à 18 heures.**

Art. 2 – En l'absence de dispositions spécifiques, c'est le règlement électoral national qui s'applique, en tant que de besoin, au scrutin académique.

Art. 3 – Les appels à candidature (une page de format A4 maximum) devront parvenir le 14 décembre 2012 au plus tard au siège du SNES Académique (sous forme fichier et/ou papier) et seront publiés.

Art. 4 – Comme les listes nationales, les listes académiques seront publiées sous l'intitulé qu'elles ont choisi (motion d'orientation), sous des caractères et une présentation identiques pour toutes les listes, mentionnant le nom, le prénom, la catégorie et l'établissement d'affectation de chaque candidat. Chaque liste comportera au moins neuf noms et des représentants d'au moins trois S1 (art. 5 du règlement intérieur académique) et au plus 40 noms (art. 5 du R.I.A.). Les listes devront être adressées ou remises à la commission électorale le **23 janvier 2013 à 14 heures 30 au plus tard.** Elles seront accompagnées des déclarations individuelles de candidature signées par les candidats, et d'un texte d'orientation d'une longueur maximale d'une page de format A4. Ce texte sera publié sous la disposition typographique choisie par les responsables de chaque liste.

Art. 5 – La commission électorale se réunira le **23 janvier à 14 heures 30**, au siège académique pour procéder à l'ouverture des plis et à la vérification de l'éligibilité des candidats. En cas d'irrégularité, les responsables des listes seront informés sans délai et pourront procéder aux régularisations nécessaires jusqu'au 30 janvier 2013 à 12 heures. Passé ce délai, les listes seront publiées, sous réserve de comporter un minimum de neuf candidatures régulières.

Art. 6 – Sont électeurs tous les adhérents à jour de leur cotisation 2012 – 2013 au 25 février 2013 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.

Sont éligibles tous les adhérents à jour de leur cotisation 2012 – 2013 au 16 janvier 2013 à minuit.

Art. 7 – Le bulletin académique contenant l'ensemble des informations et des documents nécessaires aux votes sera adressé le 9 février 2013 au plus tard à chaque adhérent.

Art. 8 – Chaque S1 recevra en outre directement du S3 :

- La liste des adhérents à jour (AJ) de l'établissement, qui sera éventuellement complétée des syndiqués ayant réglé leur cotisation (chèque ou autorisation de prélèvement déposé auprès du S1 – à joindre – ou au S3) au plus tard le 25 février 2013 à minuit le cachet de la poste faisant foi, et qui servira de liste d'émargement à faire signer par chaque votant.
- Un formulaire de procès-verbal de dépouillement. Sera joint à cet envoi un double du matériel de vote (bulletins et enveloppes) à concurrence du nombre d'électeurs recensés dans le S1.

Art. 9 – Le vote est individuel et secret, sous double enveloppe.

- Chaque votant choisit un bulletin de vote
- il introduit ce bulletin dans l'enveloppe de couleur qu'il cache, puis introduit le tout dans l'enveloppe blanche, qu'il cache, et sur laquelle il porte sa signature après avoir complété les éléments d'identification (nom, prénom, établissement, signature). ***Il est à rappeler que toute prise en compte par un S1 du vote d'un collègue non à jour de sa cotisation à la date prévue à l'article 6 entraînera l'annulation de la totalité du vote de ce S1.***

Art. 10 – Le vote sera clos le **19 mars 2013 à 18 heures et dépouillé dans les S1 jusqu'au 20 mars au plus tard.** Il pourra l'être avant si tous les syndiqués du S1 ont voté. Un exemplaire du procès-verbal signé par les membres (2 au minimum) de la commission de dépouillement, ainsi qu'un exemplaire de la liste d'émargement sont adressés

à la section académique dès la fin du dépouillement par la Poste le 21 mars à minuit (le cachet de la Poste faisant foi) ou déposés au local du S3 avant le 21 mars à 17 heures.

Art. 11 – Vote par correspondance.

Ce vote est de droit pour tous et obligatoire pour les collègues isolés, absents (congés, stages etc..., retraités, ou qui sont dans l'impossibilité de voter directement, et pour les S1 de moins de trois adhérents, ainsi que pour les électeurs membres d'une catégorie à faible effectif dans le S1. Ces votes se feront sous double enveloppe et seront adressés directement à la section académique, en utilisant le bulletin de vote et les enveloppes pré-libellées contenues dans le Bulletin Académique Electoral. Une urne sera mise en place au S3 dans laquelle seront conservés les votes adressés par la Poste et les votes déposés. Pour ces derniers, une liste d'émargement précisera, le nom du votant la signature du déposant et la date du dépôt ainsi que le nom de l'établissement pour les votes de S1.

Pour les votes adressés par la Poste, une liste sera établie au fur et à mesure de leur arrivée, le cachet du S3 attestant la date d'arrivée. Les deux listes seront consultables par les représentants des Listes participant au scrutin.

Art. 12 – Les procès-verbaux de dépouillement envoyés par la Poste le 20 mars minuit au plus tard (cf. article 10) devront être parvenus au S3 le 26 mars 2013 à 12 heures au plus tard. La commission électorale se réunira au siège de la section académique le mercredi 27 mars à 10 heures pour procéder au dépouillement des votes par correspondance et à la totalisation académique des résultats. Elle enverra le PV de dépouillement aux S1 en stipulant que ces résultats seront dits définitifs et proclamés par la CA académique le 19 Avril 2013. Les votes individuels dépouillés au S3 sont présentés globalement comme un vote de section (isolés). Tout adhérent du SNES peut assister à ces opérations.

Art. 13 – La Commission Administrative Académique 2009-2012 se réunira le 19 avril 2013 à 9 heures. Elle validera et proclamera les résultats du vote académique et installera la nouvelle Commission administrative qui se réunira à 10 heures ce même 19 avril afin de procéder à l'élection des instances (bureau, secrétariat, trésoriers). Les résultats détaillés du scrutin, section par section, ainsi que la composition de la nouvelle Commission administrative et des différentes instances seront publiés dans une publication servie à chaque adhérent au plus tard le 30 avril 2013.

Art. 14 – Les contentieux éventuels seront portés en premier ressort devant la Commission Administrative Académique et, en cas d'appel, devant la Commission Nationale des Conflits.

MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE

6 titulaires – 6 suppléants

2 listes en présence

Liste RASSEMBLER – UNIR – AGIR (R.U.A.)

Titulaires	Suppléants
Françoise PARACLET	Véronique SAUPHANOR
Théodore SEBASTIEN	Lydie BRUSSET
Berthe BRIVAL	Marie-Noël BEDOUIN

Liste de RASSEMBLEMENT UNITE ET ACTION

Titulaires	Suppléants
Thierry MONTANUS	Valérie VERTALE
Régis AUBRY	Gilles GAUDION
Christelle RETORY	Bertrand JEAN-CHARLES

JE PREFERE ME SYNDIQUER AU SNES UNIQUEMENT QUAND J'EN AI BESOIN...

Ce n'est pas forcément une bonne chose car SNES a besoin de ses adhérents tous les ans et ne vit que de leurs cotisations. Le SNES doit entretenir tous les ans ses locaux et son matériel, former des syndicalistes, payer ses salariés, financer ses publications, ses actions... Plusieurs de nos adhérents cotisent depuis des années sans avoir forcément besoin du SNES mais, en cas de problème, ils seront sûrs de nous trouver. On peut aussi adhérer à un syndicat tout simplement parce qu'on estime indispensable qu'il existe, ou bien parce qu'on veut participer aux débats pédagogiques, ou encore s'impliquer dans l'action collective...

QUE M'APPORTERA LE SNES SI J'ADHERE ?

Il vous fournit des informations très utiles et réservées à tout ce qui concerne notamment votre carrière vous défend individuellement et collectivement. Il vous fournit des informations essentielles dans toutes sortes de domaines COPSY, TZR, CPE, AED ou non titulaire, il existe au SNES des spécialistes chargés de vous défendre et de vous informer autour du vôtre et vous invite à participer syndicat de métier. Il vous permet d'assister à des stages de participation à la prise de décisions, de vous impliquer dans son fonctionnement si vous avez un peu de temps à lui consacrer. Un syndicat fonctionne selon un principe de réciprocité : plus les collègues agissent pour leur syndicat, plus ils lui donnent de la force pour les défendre.



nos adhérent-e-s, et vous apporte un suivi personnalisé, pour (mutations, notation, avancement...) ainsi que vos droits. Il apporte du soutien et de l'aide, il vous fournit des conseils (juridique, santé, retraites, action sociale etc...). Si vous êtes des secteurs qui vous sont tout spécialement consacrés, avec un conseiller. Il vous informe sur ce qui se passe dans les débats qui traversent la profession. Le SNES est un lieu de réflexion sur l'avenir de l'école, d'exprimer votre avis, de participer à la prise de décisions, de vous impliquer dans son fonctionnement si vous avez un peu de temps à lui consacrer. Un syndicat fonctionne selon un principe de réciprocité : plus les collègues agissent pour leur syndicat, plus ils lui donnent de la force pour les défendre.

Le SNES comprend des sections d'établissements (S1), des sections départementales (S2), des sections académiques (S3) et une section nationale (S4). Toutes ces sections sont étroitement en relation. Le SNES est par ailleurs affilié à une fédération, qui s'appelle la FSU et qui comporte de nombreux autres syndicats qui travaillent régulièrement ensemble. Pour plus d'informations concernant la FSU, n'hésitez pas à consulter son site : www.fsu.fr

SE SYNDIQUER, ÇA COUTE CHER !

Le montant de la cotisation est remboursé à 66% sous forme de déduction d'impôts. Le paiement en plusieurs fois la rend encore plus abordable. C'est la seule ressource financière du SNES, elle garantit son indépendance. Elle vous est restituée sous forme de stages, publications, organisation de manifestations, formation des militants qui vous aident, financement des locaux qui vous accueillent, etc. Certains ont tout intérêt à affaiblir le syndicalisme pour porter atteinte aux droits des salariés. Ne pas se syndiquer, c'est leur laisser le champ libre.



forme de déduction d'impôts. Le paiement en plusieurs fois la rend encore plus abordable. C'est la seule ressource financière du SNES, elle garantit son indépendance. Elle vous est restituée sous forme de stages, publications, organisation de manifestations, formation des militants qui vous aident, financement des locaux qui vous accueillent, etc. Certains ont tout intérêt à affaiblir le syndicalisme pour porter atteinte aux droits des salariés. Ne pas se syndiquer, c'est leur laisser le champ libre.

Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre et à proposer l'adhésion à vos collègues !

QU'EST-CE QUI DIFFERENCIE LE SNES D'UN AUTRE SYNDICAT ? QUELLES SONT LES IDEES PRINCIPALES DEFENDUES PAR LE SNES ?

Le SNES défend une fonction publique de carrière fondée sur trois grands principes :

ÉGALITE, INDEPENDANCE/NEUTRALITE, RESPONSABILITE

POUR LE SNES, ENSEIGNER est un métier de concepteur, supposant la maîtrise de sa discipline, un haut niveau de qualification, la liberté pédagogique dans le cadre d'un programme national, une réflexion sur les pratiques, la transposition didactique des savoirs universitaires, une monovalence en fonction de la qualification disciplinaire obtenue par concours.

LE SNES REFUSE que la réponse aux difficultés scolaires, souvent liées à la dégradation sociale, soit un service public adapté vers le bas : (allègement des programmes, marginalisation des exercices réflexifs, suppression de nombreuses options, hausse des effectifs par classe, formation bradée. Il refuse le principe d'un service public inégalitaire selon les territoires...).

LE SNES SE BAT pour l'augmentation des salaires et des pensions. Il exige le retour immédiat à une retraite à taux plein à 60 ans. Il se bat pour la défense de la protection sociale, pour la réduction du temps de travail, pour de meilleures conditions d'exercice dans les collèges et les lycées. Il exige l'arrêt des suppressions de postes et un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants et de personnels d'encadrement (personnels administratifs, infirmiers, CPE, AED, assistants sociaux, COPSY...).

LE SNES REVENDIQUE un plan de titularisation pour tous les personnels précaires.

LE SNES EST PORTEUR de revendications qui vont dans le sens d'une transformation sociale et de la réduction des inégalités. Il se bat pour une société plus démocratique et plus juste.

SI CES IDEES SONT EGALEMENT LES VOTRES, ALORS N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE !

N'hésitez pas non plus à visiter nos sites : www.snes.edu (SNES national) et www.martinique.snes.edu (SNES Martinique)